

Stage d'emploi étudiant pour demain
(SEED)
Entrepreneuriat, Étudiant

Lignes directrices

Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)
Entrepreneuriat, Étudiant
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL
Février 2015

APERÇU

Entrepreneurship pour étudiants fournir aux étudiants une expérience en entrepreneuriat.

DESCRIPTION

La composante Entrepreneurship pour étudiants est une partie unique des programmes d'emplois d'été du Nouveau-Brunswick. Elle offre des prêts sans intérêt aux étudiants qui veulent créer un emploi d'été et acquérir une expérience inestimable dans le domaine en affaires en dirigeant leur propre entreprise. Les programmes d'entrepreneuriat par le passé ont financé des entreprises dans les domaines suivants : boutiques, artisanat, peinture, informatique, entretien de gazon et bien d'autres initiatives.

Les étudiants qui veulent créer leur propre emploi d'été par la voie de la composante Entrepreneurship pour étudiants peuvent obtenir les livrets de demande à l'un des bureaux du ministère, à un centre de Services Nouveau-Brunswick ou à une agence Entreprise près de chez vous. Le livret donne la marche à suivre pour dresser un plan d'entreprise et des conseils sur les étapes à franchir pour créer une entreprise.

ADMISSIBILITÉ

Étudiant:

- Les requérants doivent poursuivre des études à temps plein à l'automne. La priorité sera accordée aux étudiants qui fréquenteront un établissement postsecondaire à l'automne.
- Les requérants doivent être âgés d'au moins 16 ans. S'ils sont âgés de moins de 18 ans, la signature d'un garant que la banque juge acceptable est exigée pour obtenir le prêt.
- Comme l'administration du programme relève du gouvernement provincial, les requérants doivent avoir pris résidence ou vécu dans la province durant la dernière période de six mois et poursuivre des études à temps plein au Nouveau-Brunswick à l'automne. Les résidents du Nouveau-Brunswick de longue date demeurent admissibles même s'ils étudient à l'extérieur de la province. L'entreprise doit être exploitée au Nouveau-Brunswick.
- Une personne peut seulement avoir un prêt en cours en vertu de la composante Entrepreneurship pour étudiants à tout moment durant le programme, soit comme propriétaire unique ou comme associé.

Entreprise:

- L'entreprise doit entrer dans les définitions généralement reconnues d'entreprise indépendante. Cela signifie que l'étudiant devrait exercer un contrôle indépendant dans une large mesure sur les activités.

En vertu de ce critère, certaines formes de franchises de distribution de produits ne seraient pas admissibles (c.-à-d. lorsque le requérant est essentiellement un vendeur qui touche une commission pour un fabricant ou un distributeur).

- La demande doit comprendre un plan d'entreprise indiquant comment les activités permettront de rembourser le prêt au plus tard le 15 octobre.
- L'entreprise doit créer un ou plusieurs emplois d'été à temps plein et permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience dans le domaine des affaires chaque jour (au moins 35 heures par semaine).
- L'entreprise doit demeurer en activité durant au moins six semaines.
- Les entreprises exploitées à partir de locaux ou d'entreprises familiales doivent être capables de démontrer qu'elles sont autonomes de l'entreprise familiale. Si on prévoit exploiter une entreprise agricole, comme l'élevage.
- Les entreprises exploitées à partir de locaux ou d'entreprises familiales doivent être capables de démontrer qu'elles sont autonomes de l'entreprise familiale.

FINANCEMENT

La composante Entrepreneurship pour étudiants consent des prêts sans intérêt pouvant atteindre 3 000 \$ pour aider les étudiants à lancer une entreprise durant l'été qui créera au moins un emploi étudiant à temps plein et qui permettra au requérant d'acquérir une expérience inestimable dans le domaine des affaires. Si le montant intégral du prêt est remboursé, les étudiants peuvent obtenir une remise pouvant correspondre à un tiers de la valeur du prêt, à la condition d'avoir satisfait à la totalité des règlements et des exigences du programme.

CONTACTS

Coordonnées	Courriel	Lieu
SEAC - Edmundston (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	121, rue de l'Église Edmundston
SEAC - Fredericton (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	300, rue St. Mary's Fredericton
SEAC - Miramichi (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	152, rue Pleasant Miramichi
SEAC - Moncton (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	200, rue Champlain Dieppe
SEAC - Péninsule acadienne (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	20E, boulevard St-Pierre Ouest Caraquet
SEAC - Restigouche/Chaleur (bureau régional)	dpetlinfo@gnb.ca	157, rue Water Campbellton

[SEAC - Saint John \(bureau régional\)](#)

dpetlinfo@gnb.ca

[C.P. 5001](#)
Saint John
